

Activateur Instantbond rappelé en raison d'une erreur d'étiquetage

Dernière mise à jour : 2023-07-11

Résumé



Produit : Activateur Instantbond

Problème : Produits de consommation - Étiquetage et conditionnement (emballage)

Ce qu'il faut faire : Cesser immédiatement d'utiliser l'activateur Instantbond et le jeter conformément aux directives municipales locales sur les déchets dangereux.



Produits visés

Le présent rappel concerne la bombe d'aérosol activateur d'Instantbond vendue en kit avec le flacon d'adhésif Instantbond. Le kit est vendu en deux formats : 100 g/400 ml et 50 g/200 ml. Les produits rappelés sont reconnaissables au CUP qui se trouve au dos de l'étiquette.

Filter les articles Affiche 1 à 2 de 2 entrées | Afficher entrées

Les produits suivants sont concernés :

Produit	CUP
Activateur Instantbond (200 ml)	776541200505
Activateur Instantbond (400 ml)	776541400103

Problème

Les produits rappelés ne satisfont pas aux exigences en matière d'étiquetage du *Règlement sur les produits chimiques et contenant de consommation* (2001) pris en vertu de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*.

L'absence de renseignements appropriés concernant les dangers sur l'étiquette pourrait entraîner une exposition involontaire au produit et conduire à des maladies ou des blessures graves, ou encore à la mort.

En date du 5 juillet 2023, l'entreprise n'a reçu aucun signalement d'incident ou de blessure au Canada.

Ce que vous devriez faire

Les consommateurs devraient cesser immédiatement d'utiliser l'activateur Instantbond rappelé et le jeter conformément aux directives municipales locales sur les déchets dangereux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, les consommateurs peuvent communiquer avec Inoteca par téléphone au 905-856-3074 de 9 h à 17 h (HE), du lundi au vendredi, ou consulter le site Web de l'entreprise recall.inoteca.ca.

Conformément à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, il est interdit de redistribuer, de vendre ou même de donner les produits rappelés au Canada.

Santé Canada incite les Canadiens à signaler tout incident touchant la santé ou la sécurité lié à ce produit ou à tout autre produit de consommation ou cosmétique en remplissant le [formulaire de rapport d'incident concernant un produit de consommation](#).

Ce rappel est également affiché sur le [site du Portail global de l'OCDE sur les rappels de produits](#), qui présente d'autres renseignements sur les rappels de produit de consommation internationaux.